
**MAIRIE DE
LAIGNELET**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016**

Date de convocation

15/03/2016

Date d'affichage

15/03/2016

Nbre de conseillers

en exercice : 14

présents : 11

votants : 13

L'an deux mille seize, le trente mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. SCHAFER, Mme BARBELETTE, Mrs TIZON, CHERBONNEL, Mme BLANCHET, Mrs LAN, LEMERCIER, Mmes PEIGNÉ, DESRUES, M. MARTINAIS et Mme TROPÉE. formant la majorité en exercice.

Absents excusés :

Mme Céline DESRUES donne pouvoir à Mme Laëtitia TROPÉE
M. Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à M. André PHILIPOT

Absente :

Mme Sonia CAPLET

Gérard TIZON est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur le Maire propose d'ajouter :

- Création de postes non permanents pour :
 - o le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire absent
 - o un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Salle multi-activités : résultats de l'appel d'offres

M. le Maire informe les élus qu'afin d'engager les travaux d'aménagement de la salle multi-activités située 20 la Foucherais, il a été procédé à une consultation d'entreprises sous forme d'une procédure adaptée avec publicité préalable.

Les travaux se décomposent en 11 lots.

L'avis d'appel d'offre a été adressé pour publication à Ouest France 35 le 26 février 2016 et également mis en ligne sur le site internet e-mégalis à la même date.

La date limite des offres étaient fixée au jeudi 17 mars 2016 à 12 h 00.

La commission d'appel d'offres, assistée du cabinet LAURENT & Associés, maîtrise d'œuvre, s'est réunie le lundi 21 mars 2016 à 14 h 00 afin de procéder à l'ouverture des plis. Elle s'est de nouveau réunie le mardi 29 mars 2016 à 16 h 30 pour étudier le rapport d'analyse des offres transmis par M. VEYER, bureau de maîtrise d'œuvre.

Après le retrait des dossiers de consultation, 35 entreprises ont proposé une offre dans le délai imparti dont 32 sur support papier et 3 sous forme dématérialisée.

M. le Maire présente la proposition de la commission d'appel d'offres pour le choix des entreprises, conformément au rapport établi par le cabinet LAURENT & Associés ayant pour

objet les résultats des contrôles et les analyses des offres aux vues des critères : technique (moyens, planning, hygiène déchets, références, fiches techniques...) et du prix des prestations :

N°	LOT	Entreprise	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total	Options proposées	Montant options	Montant total
1	VRD	PIGEON TP	38 085.85 €	/	38 085.85 €	Modification assainissement Espaces verts Clôtures panneaux Finition voirie tricouche Sable stabilisé Souches	7 492.00 € 3 130.00 € 1 216.00 € - 6 763.50 € 3 937.50 € 576.00 €	47 673.85 €
2	Gros oeuvre	ROUSSEAU	6 534.74 €	/	6 534.74 €	/	/	6 534.74 €
3	Charpente	DARRAS	2 012.00 €	15 621.35 €	17 633.35 €	/	/	17 633.35 €
4	Couverture et bardage	DENOUAL	26 815.92 €	880.00 €	27 695.92 €	Gouttières neuves	/	27 695.92 €
5	Menuiseries serrurerie	AMCP	16 934.73 €	/	16 934.73 €	Chassis aire de jeux	411.28 €	17 346.01 €
6	Closions sèches	BREL	4 478.78 €	27 961.17 €	32 439.95 €	/	/	32 439.95 €
7	Plafonds suspendus	BREL	/	27 501.51 €	27 501.51 €	/	/	27 501.51 €
8	Carrelage faïence	BREL	6 833.23 €	/	6 833.23 €	/	/	6 833.23 €
9	Electricité	MARSOLIER	11 244.10 €	1 440.00 €	12 684.10 €	Hublot Nord et Est	515.00 €	13 199.10 €
10	Plomberie chauffage	AIR V	7 521.95 €	13 570.05 €	21 092.00 €	/	/	21 092.00 €
11	Peinture	PASQUET	3 946.75 €	7 050.00 €	10 996.75 €	/	/	10 996.75 €
Total			124 408.05 €	94 024.08 €	218 432.13 €			228 946.41 €

M. le Maire présente le planning des travaux qui débiteront début mai 2016.

Il souligne que la tranche ferme devra s'achever fin juillet pour permettre l'organisation du comice agricole.

Après étude et débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises pour les montants mentionnés juste ci-dessus et de retenir les options ci-dessus détaillées, donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document afférent à cette affaire, d'inscrire ces dépenses à l'article 2313 « immos en cours construction » opération 23 « Salle multi-activités » sur le budget primitif communal 2016 et de lancer les travaux.

Salle multi-activités : choix du cabinet pour le contrôle technique

M. le Maire informe les élus qu'il est nécessaire, dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle multi-activité, de réaliser un contrôle technique.

Il souligne que 3 sociétés ont été consultées sur les mêmes missions :

- L'entreprise Dekra propose un devis de 3 250.00 € HT
- L'entreprise Qualiconsult présente une offre de 1 860.00 € HT
- L'entreprise APAVE n'a pas répondu

Après vérification de la qualité des prestations fournies par ces sociétés et avis du bureau de maîtrise d'œuvre et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Qualiconsult pour les missions présentées dans le cadre du contrôle technique des travaux de la salle multi-activités pour le montant de 1 860.00 € HT et décide d'imputer cette dépense à

l'article « 2315 installations, matériel et outillage techniques » opération 23 « Salle multi-activités ».

Terrains LEBOSSÉ : devis de bornage, de levé topographique et projet d'acquisition

M. le Maire fait état de l'avancée des négociations avec M. Jean-Yves LEBOSSÉ pour acquérir les parcelles AB n°2, AB n°449 et AB n°574p.

Il présente un plan du secteur.

Ces terrains concernent plusieurs futures opérations :

- Terrain multisports
- Maison intergénérationnelle
- Lotissement communal

Il présente aux élus les devis de la société Géomat.

Concernant la division de propriété, la première étape consiste aux travaux préparatoires, la deuxième au bornage d'acquisition, puis l'établissement du document modificatif du parcellaire cadastral pour un montant estimé à 1 000.00 € HT.

Concernant le relevé topographique, le devis s'élève à 950.00 € HT.

M. le Maire présente les critères d'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les deux devis détaillés ci-dessous de la société Géomat, à savoir 1 000.00 € HT pour la division de propriété et 950.00 € pour le relevé topographique, ainsi que les critères d'acquisition présentés.

Bornage terrains HUBERT : validation du devis de bornage

M. le Maire informe les élus, conformément à la délibération n°12 du 24 février 2016, que la commune prend en charge les frais de bornage dans le cadre de l'acquisition des terrains nécessaire sur la parcelle AL n°210 et la parcelle AL n°76 dans le cadre de l'aménagement du nouveau carrefour de la Croix aux Morts et du cheminement piétonnier suite à la négociation avec les filles de M. HUBERT.

M. le Maire présente le plan correspondant.

Il précise que dans le cadre de ces acquisitions, les terrains sont concernés par deux réserves : n°41 et n°34, le Plan Local d'Urbanisme est en cours de modification pour en tenir compte.

La réserve n°34 concerne le bornage pour le chemin piétonnier du secteur de Louëdron sur la parcelle AL n°76, la société Géomat estime à 800.00 € HT les frais de bornage.

La réserve n°41 porte sur la surface nécessaire à la réalisation du nouveau carrefour et la voie de liaison entre la VC n°4 et cet aménagement sur la parcelle AL n°210, la société Géomat présente un devis de 750.00 €.

Après étude et débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société Géomat, comme détaillé ci-dessous, dans sa globalité pour un montant de 1 550.00 € HT.

Etude d'aménagement terrain LEBOSSÉ

M. le Maire présente le devis du cabinet d'étude Atelier du Marais de Fougères portant sur l'étude de faisabilité sur le secteur d'Emeraude.

Il précise que ce cabinet a déjà travaillé sur ce secteur sur les projets précédents.
Il présente un plan du secteur d'Emeraude.

L'étude de faisabilité porte sur une extension de ce secteur :

- Un plateau multisports
- Une maison intergénérationnelle : secteur d'habitat pour seniors
- Un secteur d'habitat résidentiel

Le cabinet Atelier du Marais décompose son temps d'intervention en deux temps :

- Phase 1 : Les scénarios qui se traduiront par différentes esquisses et plans de composition urbain - estimée à 2 100.00 € HT
- Phase 2 : Le programme d'actions permettant d'approfondir le scénario retenu –estimée à 2 100.00 € HT
- Soit un montant total de 4 200.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la rémunération du cabinet Atelier du Marais de 4 200.00 € HT portant sur l'étude de faisabilité sur le secteur d'Emeraude.

Salle multi-activités : validation du devis de bornage

M. le Maire informe les élus, que suite à l'acquisition de la salle multi-activités au 22 la Foucherais par la commune, il convient de procéder au bornage avec la propriété riveraine des consorts CLOSSAIS.

Le bornage concerne la parcelle AK n°26 propriété de la commune et la parcelle AK n°27 propriété de la succession CLOSSAIS.

Il précise que deux sociétés ont été consultées :

- La société Géomat présente un devis de 800.00 € HT
- M. LE TALLEC propose une offre de 1 100.85 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la société Géomat, pour l'opération de bornage ci-dessus détaillée pour le montant de 800.00 € HT.

Salle multi-activités : demande de subvention au titre des travaux de mise en accessibilité des équipements sportifs

M. le Maire informe les élus le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), en qualité d'opérateur de l'Etat, contribue par son action à la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive et à la correction des disparités territoriales de l'offre d'équipement sportif.

M. le Maire propose de solliciter le CNDS au titre de la mise en accessibilité des équipements sportifs et les travaux de rénovation pour le montant total de l'opération soit 246 586.41 € HT avec un taux d'aide à 20%.

Il présente le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	228 946.41 € H.T.	Contrat de territoire	91 646.85 €
Etudes	17 640.00 € H.T.	CNDS	45 789.28 €
Total	246 586.41 € H.T.	Autofinancement	109 150.28 €
		Total	246 586.41 €

Après étude et en débat, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le plan de financement
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès du CNDS la subvention au titre de la mise en accessibilité des équipements sportifs et les travaux de rénovation pour l'ensemble de l'opération soit un montant de 246 586.41 € HT

Vote des taux d'imposition année 2016

Mme BARBELETTE, adjointe aux finances, après présentation d'un bilan sur les recettes communales entre 2001 et 2015, informe les membres du Conseil Municipal que les taux votés en 2015 étaient :

Taxe d'Habitation	16.21 %
Foncier bâti	15.95 %
Foncier non bâti	37.44 %

Elle précise que ces taux ont connu une augmentation mesurée de 1 % en 2015.

Sur proposition de la commission finances réunie le 16 mars 2016, Mme Madeleine BARBELETTE propose de maintenir ces taux.

Les recettes prévisionnelles pour l'année 2016 seraient les suivantes :

- Taxe d'Habitation	888 300 x 16.21 % =	143 993.00 €
- Foncier bâti	554 000 x 15.95 % =	88 363.00 €
- Foncier non bâti	66 200 x 37.44 % =	24 785.00 €

Elles seraient de 257 141.00 € sans tenir compte des allocations compensatrices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition communaux comme suit, pour l'année 2016 :

- Taxe d'Habitation	16.21 %
- Foncier bâti	15.95 %
- Foncier non bâti	37.44 %

Syndicat de Voirie de Fougères Nord Elargi : bilan de l'année 2015 et vote du budget primitif 2016

Après avoir présenté le bilan des dépenses et l'état d'avancement des chantiers de l'exercice 2015, M. Gérard TIZON, adjoint chargé de la voirie, détaille la proposition de budget primitif 2016 du Syndicat de Voirie de Fougères Nord Élargi aux membres du Conseil Municipal, conformément aux choix de la commission « voirie ».

Comme l'année dernière, des taux de répartition pour les frais de gestion et de travaux ont été revus et appliqués. Ces taux sont calculés au prorata des interventions du Syndicat de Voirie dans chaque commune et du potentiel fiscal de chaque commune. Le montant de ces taux est aussi une moyenne du temps passé calculé sur les trois années antérieures. Il précise que ces

taux de répartition seront révisés chaque année en fonction du degré d'utilisation des prestations des services du Syndicat de Voirie.

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) FRAIS DE TRAVAUX

a) Entretien des voies communales et des chemins ruraux

▪ POINT A TEMPS	3 000.00 €
▪ ASSAINISSEMENT (Busage, curage des fossés)	1 800.00 €
▪ ENTRETIEN DES DEPENDANCES	
- Débroussaillage	5 300.00 €
▪ SIGNALISATION	
- Verticale	600.00 €
- Horizontale	600.00 €
▪ TERRASSEMENT	800.00 €
▪ DIVERS (Balayage mécanisé, fournitures, etc...)	1 800.00 €
▪ SEL DE DENEIGEMENT	600.00 €
TOTAL DES TRAVAUX	14 500.00 €
RELIQUAT DE L'EXERCICE 2015	3 150.45 €
DÉFICIT DE L'EXERCICE 2015	0.00 €
MONTANT TOTAL A REPORTER	11 349.55 €

b) Divers

Eau et assainissement, électricité, carburants, fournitures de petit équipement, vêtements de travail, fournitures administratives, locations mobilières (voitures, camions), entretien du matériel roulant, entretien autres biens, entretien de bâtiments, maintenance informatique, primes d'assurances, documentation générale et technique, vers. organismes de formation.

Taux de répartition 8.89 %	6 748.39 €
TOTAL FRAIS DE TRAVAUX	18 097.94 €

2°) FRAIS DE GESTION

Rémunération du personnel titulaire et non titulaire, cotisations à l'Urssaf, aux caisses de retraite, assurance du personnel, cotisation au COS, médecine du travail, pharmacie, indemnité comptable, frais d'actes et contentieux, annonces et insertions, fêtes et cérémonies, frais d'affranchissement, frais de télécommunications, cotisations au CDG, CNFPT, indemnités élus, charges financières, dotations aux amortissements et aux provisions, prélèvement pour travaux d'investissement.

Personnel administratif Taux de répartition 8.89 %	11 321.94 €
Prévisionnel Personnel Technique Taux de répartition 7.59 %	19 956.15 €
Sous – total	31 278.09 €
Régularisation année 2015	- 3 120.03 €
TOTAL DES FRAIS DE GESTION	28 158.06 €

RECAPITULATIF

TOTAL FRAIS DE TRAVAUX	18 097.94 €
TOTAL FRAIS DE GESTION	28 158.06 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	46 256.00 €

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

■ Haut Ouret revêtement tricouches
7 860.00 €

TOTAL DES TRAVAUX	7 860.00 €
Remboursement de prêt	3 050.00 €

A DEDUIRE

Reliquat d'investissement 2015	10 637.97 €
Récupération TVA de l'exercice 2014	873.31 €

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- 601.28 €
---------------------------------------	-------------------

RECAPITULATIF

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT	46 256.00 €
B - SECTION D'INVESTISSEMENT	- 601.28 €

TOTAL GENERAL	45 654.72 €
----------------------	--------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le bilan de l'exercice 2015 et valide le budget de voirie pour l'année 2016 pour un montant total de 45 654.74 €.

Fixation du montant des loyers des terrains communaux année 2016

Après étude en commission finances et afin de fixer le montant des loyers des terrains communaux pour l'année 2016, Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, fait lecture des tarifs de location fixés par délibération en 2015 :

Location des terrains communaux à Mr Rémy BERTHELOT résidant Le Clos – Saint Hilaire des Landes

- Parcelle AC 104 – Superficie de 6 407 m² : 100 € par an
- Parcelle AB 11 – Superficie de 4 000 m² : 55 € par an
- Parcelle AC 151 – Superficie de 1 ha 13 a 54 ca : 150 € par an
- Parcelles AC 6 et AC 7 – Superficie de 1 ha 13 a 27 ca : 100 € par an

Location de la parcelle - Clos d'Augustine – 1 ha 72 ca à Mme Annie TIZON résidant 21 La Bulière - Laignelet

- Parcelle AC 64p – Superficie de 1 ha 72 ca : 400 € par an

La mise en location d'un jardin inoccupé du presbytère à M. et Mme Christian LAN résidant 30 avenue du Maine - Laignelet pour 20 € par an

Après présentations des parcelles sur des plans, elle propose les décisions prises par la commission finances du 23 mars 2016, à savoir :

Location des terrains communaux à Mr Rémy BERTHELOT

- Parcelle AB 11 – Superficie de 4 000 m² : 55 € par an
- Parcelle AC 215 – Superficie de 1 ha 13 a 42 ca : 150 € par an
- Parcelles AC 6 et AC 7 – Superficie de 1 ha 13 a 27 ca : 100 € par an

Location de la parcelle - Clos d'Augustine – 1 ha 72 ca à Mme Annie TIZON

- Parcelle AC 64p – Superficie de 1 ha 72 ca : 300 € par an soit pour la période du 01/01/2016 au 31/07/2016 : 175.00 €, le terrain redevenant disponible pour la commune dès le 01/08/2016 pour la réalisation du lotissement du Clos d'Augustine.

Location d'un jardin inoccupé du presbytère à M. et Mme Christian LAN pour 20 € par an

Il est proposé de reporter à une autre séance, la validation du coût de location de la parcelle AC 104 à M. Rémy BERTHELOT compte-tenu que cette parcelle peut être utilisée par un exploitant de terrain prêtant des parcelles dans le cadre du comice agricole.

A noter qu'il est précisé aux locataires, qu'en cas de besoin, la commune pourra reprendre ces terrains sans délai de préavis et sans aucune indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission finances concernant les tarifs de location des terrains communaux énoncés ci-dessus pour l'année 2016 et décide de reporter le vote pour la location de la parcelle AC 104. M. Gérard TIZON et M. Christian LAN ne prennent pas part au vote.

Commune : vote du budget primitif 2016

Après avoir opéré aux ajustements nécessaires en fonction des recettes possibles et sur proposition de la commission des finances, Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, présente le budget primitif communal 2016 étudié par la commission finances le 23 mars 2016, il s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 673 834.23 €

Dépenses : 673 834.23 € dont 105 800.25 € de virement à la section d'investissement

INVESTISSEMENT

Propositions de report Recettes : 364 631.26 €

Inscription de nouvelles Recettes : 527 804.95 €

892 436.21 €

Propositions de report Dépenses : 0 €

Inscription de nouvelles Dépenses : 892 436.21 €

892 436.21 €

M. le Maire rappelle les opérations principales d'investissement :

- Réserves foncières
- Acquisition et aménagement d'une salle multi-activités
- Réalisation d'un terrain multisports

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif communal 2016 aux sommes énoncées ci-dessus, ainsi que les principales opérations d'investissement.

Assainissement : vote du budget primitif 2016

Sur proposition de la commission des finances et après présentation de Mme BARBELETTE, adjointe aux finances, du budget primitif Assainissement 2016 étudié par la commission finances le 23 mars 2016, il s'équilibre de la façon suivante :

EXPLOITATION

Recettes : 84 009.27 €

Dépenses : 84 009.27 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 109 679.22 €

Dépenses : 109 679.22 €

M. le Maire indique la principale opération d'investissement :

- Réalisation de réseaux principaux pour permettre l'urbanisation du secteur de la Touche

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif Assainissement 2016 aux sommes énoncées ci-dessus.

Lotissement « Résidence de la source » : vote du budget primitif 2016

Sur proposition de la commission des finances et après présentation de Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, du budget primitif du lotissement de la résidence de la Source 2016 étudié par la commission finances le 23 mars 2016, il s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 303 227.95 €

Dépenses : 303 227.95 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 210 658.66 €

Dépenses : 210 658.66 €

Il est précisé qu'aucuns travaux d'investissement ne sont prévus pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif lotissement résidence de la Source 2016 aux sommes énoncées ci-dessus.

Lotissement « Clos d'Augustine » : vote du budget primitif 2016

Sur proposition de la commission des finances et après présentation de Mme BARBELETTE, adjointe aux finances, du budget primitif du lotissement du Clos d'Augustine 2016 étudié par la commission finances le 23 mars 2016, il s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 554 905.00 €

Dépenses : 554 905.00 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 554 900.00 €

Dépenses : 554 900.00 €

M. le Maire souligne que cette année sera réservée pour la première tranche de travaux de viabilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif lotissement du Clos d'Augustine 2016 aux sommes énoncées ci-dessus.

Avis sur les installations classées pour la protection de l'environnement de la société SFPI

M. Gérard TIZON, adjoint, informe les élus sur la demande présentée par M. le Directeur de la Société SFPI, dont le siège est situé ZI de l'Aumaillerie à 35133 La Selle en Luitré, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de peinture industrielle (régularisation), située ZI de l'Aumaillerie sur le territoire de la commune de la Selle en Luitré.

Il précise qu'une enquête publique est ouverte sur ce projet. Les pièces du dossier, qui comprend notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale, sont déposés du 7 mars 2016 au 9 avril 2016 inclus, à la mairie du lieu d'installation où le public peut en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux heures d'ouvertures, soit les lundi et mercredi de 14 h à 18 h, les mardi-mercredi-jeudi-samedi de 8 h à 12 h. Le public peut adresser toute correspondance relative à ce dossier au commissaire enquêteur à ladite mairie, par écrit.

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard TIZON et débat, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande formulée par la société SFPI.

Vente de la voiture du service technique

M. Gilles SCHAFER, adjoint en charge du personnel du service technique, informe les élus que le véhicule Renault express de ce service n'est plus en état de fonctionner.

Ce véhicule a été mis en circulation pour la première fois le 12 avril 1996.

Il indique que le garage ASD Automobiles de Le Loroux propose de reprendre ce véhicule pour un montant de 50.00 €

M. le Maire précise qu'il convient de retirer ce bien de l'inventaire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de reprise du véhicule Renault express présentée par ASD Automobile de Le Loroux et retire ce bien de l'inventaire.

Devis sentier européen plaques signalétiques

Dans le cadre du sentier européen, Mme Colette PENDRIGH, adjointe à l'éducation, présente le devis établi par Pic Pub pour la réalisation de 7 plaques alu 160 x 120 avec fond vert forêt.

Le montant unitaire est de 25 € HT, soit un total de 175 € HT pour les 7 plaques.

Il s'agit de plaques signalétiques pour identifier le nom de l'arbre et le pays qu'il représente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce devis d'achat de 7 plaques alu et décide d'inscrire cette dépense à l'article 2113 « Terrains aménagés autre que voirie » opération 99 « Sentier européen ».

Salle des sports multi-activités : demande de subvention au titre du contrat de territoire

M. le Maire informe les élus que l'opération salle des sports multi-activités est inscrite au contrat départemental de territoire validé par Fougères Communauté.

Lors de l'inscription en avril 2013, le coût prévisionnel était de 400 000.00 € HT, le taux de l'aide de 20,95 %, soit un montant de subvention de 83 800.00 €.

M. le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental au titre du contrat de territoire pour le montant total de l'opération soit 436 586.41 € HT avec un taux d'aide à 20,95 %.

Il présente le plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition	190 000.00 € H.T.	DETR	100 399.06 €
Travaux	228 946.41 € H.T.	Contrat de territoire	91 646.85 €
Etudes	17 640.00 € H.T.	Autofinancement	244 540.50 €
Total	436 586.41 € H.T.	Total	436 586.41 €

Après étude et en débat, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le plan de financement et l'échéancier
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Conseil Départemental la subvention au titre du contrat de territoire signé avec Fougères Communauté pour l'ensemble de l'opération soit un montant de 436 586.41 € HT

Création de postes non permanents pour :

- le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire absent**
- un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

- les suppressions d'emplois
- les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL

sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique (Paritaire).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 **pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,**

Considérant la nécessité de créer un ou des emploi(s) non permanent(s) compte tenu :

- du remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire absent
- d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée.

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

OU

- à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

OU

- à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition de M. le Maire de créer des postes non permanents pour :

- le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire absent
- un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

DIVERS

- **Point sur les TAP :** Mme Colette PENDRIGH, adjointe à l'éducation, informe les élus que la dernière période scolaire est divisée en deux temps pour les TAP et présente les planning. M. le Maire indique qu'il convient de réfléchir à des activités complémentaires pour l'année scolaire 2016-2017
- **10 ans de l'école :** M. le Maire indique que la fête des 10 ans de l'école et l'inauguration de l'extension pour la 6^e classe sont programmées le samedi 30 avril 2016 à 11 h à l'école des 3 Chênes. Il est décidé de mettre à l'honneur tous les président(e)s consécutifs de l'association des parents d'élèves en leur remettant la médaille de la commune
- **Opération argent de poche :** Mme Colette PENDRIGH, adjointe à la jeunesse, informe les élus que l'opération argent de poche est programmée pour les vacances de printemps. La remise des participations aux jeunes est programmée le mercredi 20 avril 2016 à 18 h en mairie
- **ALSH :** Mme Colette PENDRIGH, adjointe à la jeunesse, indique que les parents réaliseront des travaux de restauration du jeu
- **Comice :** M. Gérard TIZON, adjoint aux affaires agricoles, M. Gilles SCHAFER, adjoint chargé des fêtes et cérémonies, et M. le Maire font le point sur le programme du 27 et 28 août 2016 activités, sponsoring... Ils précisent que la prochaine réunion se déroulera le lundi 9 mai 2016 à 20 h 30 à la salle multi-activités
- **OCAS :** M. le Maire rappelle le repas d'anniversaire de l'OCAS du 16 avril 2016
- **ZA la Massonnais :** M. le Maire fait part du courrier adressé par M. MARBOEUF, président de Fougères Collectivité
- **Réunion pour la population :** Les élus proposent de réaliser une réunion en mai 2016 à l'attention des habitants de la commune pour présenter les différents projets
- **Gravats :** Mme Colette PENDRIGH fait part qu'un habitant signale un dépôt de gravats sauvage en campagne, Forêt Maubèche
- **Poste de relèvement de la Pichonnais :** M. Gilles SCHAFER, adjoint aux travaux, informe les élus de l'incident au poste de relèvement de la Pichonnais le lundi 28 mars 2016 suite aux intempéries et à la panne d'électricité. Une vidange du bassin a dû être réalisée

La séance est close à 1 h 00.